

Extrait de registre des délibérations du comité syndical

LUNDI 4 AVRIL 2022

DELIBERATION N° : 2022_34

FINANCES LOCALES
Adoption du Budget Primitif 2022

Nomenclature : 7.1.1.1

L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 avril à 10 h, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 25 mars 2022 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (13) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Fabien BOUILLARD (11 voix), Gilles DONADA (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Evelyne GALINER (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Serge GILLI (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Françoise FAVIER (11 voix), Mandy GRAILLON (22 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0)

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Robert CRAUSTE (12 voix) à Thierry FELINE. Amapola VENTRON (22 voix) à Pierre RAVIOL, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Lucien LIMOUSIN.

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)

Absent(s) excusé(s) (3) : Didier REAULT, Éric BERRUS, Jacky PASCAL.

PRESENTS : 13 titulaires = 13 délégués

POUVOIRS : 3 délégués

TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 229 VOIX

Monsieur Thierry FELINE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

DELIBERATION N° : 2022_34

RAPPORTEUR : M. RAVIOL

FINANCES LOCALES
Adoption du Budget Primitif 2022

Le budget primitif 2022 a été élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14, pour un vote par « nature » au niveau du chapitre.

Il tient compte des éléments présentés et votés lors de la présentation au rapport d'orientations budgétaires au comité syndical le 14 mars 2022.

Il tient compte des modifications des statuts du SYMADREM adoptés par délibération n°2019_60 du 20 décembre 2019 et approuvés par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 31 décembre 2019 qui se caractérisent essentiellement par le retrait des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie et du département du Gard, du SYMADREM, et au transfert de la compétence GEMAPI des EPCI membres au SYMADREM à compter du 01/01/2020.

Il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 143 871,15 €	4 143 871,15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	45 125 490,53 €	45 125 490,53 €

Par délibération n°2020-17 du 3 mars 2020, la participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive gauche, membres du SYMADREM fait l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice en cours pour les montants inscrits au budget primitif de l'année. Dans le cas où les montants perçus sont supérieurs aux montants réellement dus sur les dépenses réalisées sur l'année N, le trop-perçu vient en déduction des participations de l'année N+1.

L'appel de fonds est fait en deux temps : un premier appel de fonds est effectué après vote du budget à hauteur de 50 % du montant inscrit au budget, le solde est demandé en septembre.

La participation aux travaux d'investissement des EPCI de la rive droite, membres du SYMADREM ne fait pas l'objet d'un appel de fonds sur l'exercice 2021 et sur les exercices suivants. Conformément à la délibération n° 2020-17 du 3 mars 2020, le solde de l'ensemble des opérations contractualisées avant le 1/01/2020 pour les EPCI de la rive droite est couvert par le solde positif versé par le département du Gard avant le 01/01/2020.

Le financement du besoin de trésorerie du budget « section d'investissement » est assuré par des emprunts relais, ainsi que par une ligne de trésorerie de 5 M€ et cela dans l'attente du versement des subventions.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022 _34

Il est prévu de rembourser d'une part 16 M€ d'annuités en capital d'emprunt arrivant à terme, et d'autre part une partie des prêts relais par anticipation, pour un montant qui pourrait atteindre la somme de 3 M€.

SECTION / FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2022	
		Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 822 168,00 €	/
12	Charges de personnel	1 599 000,00 €	/
65	Autres charges de gestion courante	24 230,00 €	/
66	Charges financières	503 101,15 €	/
67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	/
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €	/
·042	Dotations aux amortissements	148 372,00 €	/
·002	Résultat reporté	/	245 285,80 €
13	Atténuation de charges	/	31 200,00 €
74	Dotations et participations	/	3 606 932,36 €
75	Autres produits gestion courante	/	10 000,00 €
76	Produits financiers	/	245 452,99 €
77	Produits exceptionnels	/	5 000,00 €
78	Reprise de Provision	/	- €
TOTAL		4 143 871,15 €	4 143 871,15 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022 _34

SECTION / INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Ouvertures Crédits 2022	Reports	Ouvertures crédits 2022
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	2 314 860,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	- €
13	Subventions d'investissement	/	399 585,00 €	/	8 898 866,00 €
16	Emprunts	/	19 703 511,69 €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	36 814,00 €	1 131 993,00 €	/	/
21	Immobilisations corporelles	- €	3 933 679,00 €	/	/
23	Immobilisations en cours	165 454,00 €	17 147 161,00 €	/	/
27	Autres Immobilisations financières	- €	439 207,42 €	/	703 511,69 €
-040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	148 372,00 €
-041	Opérations patrimoniales	/	1 965 817,42 €	/	1 965 817,42 €
SOUS / TOTAL		202 268,00 €	44 923 222,53 €	- €	14 031 427,11 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021		/	- €	/	31 094 063,42 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			45 125 490,53 €		45 125 490,53 €

La participation nette des membres en fonctionnement après affectation du résultat est la suivante. La participation nette de l'année 2021 et le delta entre les deux années figurent pour information.

Membres	Participation 2022 (en €)	Participation 2021 p.m. (en €)	Delta 2022 / 2021
Département 13	790 837,10	746 428,63	44 408,47
CA ACCM	1 447 524,01	799 064,10	648 459,91
AMP	134 871,45	74 473,91	60 397,53
CC BTA	359 176,36	339 007,26	20 169,10
CA Nîmes	174 900,13	165 078,83	9 821,30
CC PC	310 853,44	293 397,85	17 455,60
CC TC	388 025,86	366 236,75	21 789,11
TOTAL	3 606 188,36	2 783 687,34	822 501,02

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022 _34

La différence globale de 822 501,02 € essentiellement affectée à la CA ACCM vient de l'absence de subvention de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a accompagné son retrait du SYMADREM, des recettes exceptionnelles liées à la reprise de provision des contentieux 2003 et d'une affectation de résultat plus élevée en 2021.

Il est à souligner que les dépenses communes étaient de 3 883 225 € en 2021 et sont de 3 898 418 € en 2022.

L'ACCM informe qu'elle a inscrit une augmentation de 550 000 € (soit 98 460 € de moins que la participation budgétée par le SYMADREM) dans son budget de fonctionnement 2022 et qu'elle n'ira pas au-delà compte tenu des difficultés financières qu'elle rencontre actuellement.

Le montant des charges à caractère général de 1 822 168 est ventilé comme suit

Fonctionnement général + bâtiment	326 150
Entretien digues + ouvrages maritimes	900 000
<i>débroussaillage/déboisement</i>	<i>300 000</i>
<i>ouvrages maçonnés</i>	<i>100 000</i>
<i>ouvrages littoral</i>	<i>250 000</i>
<i>terrassement divers (y/c terriers blaireaux)</i>	<i>250 000</i>
Maintenance mobilier digues (panneaux, barrières)	18 000
Entretien et maintenance PC Crise + antennes radio + logiciels (prévision crues...)	79 560
Surveillance et entretien en régie des gardes digues	87 500
Prestations études de dangers/exploitation	121 028
Prestations GEMAPI Hors digues	45 000
Communication / Site internet / Inauguration travaux	24 930
Entretien + maintenance ouvrages ressuyage, études littorales (nouvelles dépenses GEMAPI)	220 000

Ces charges à caractère général comprennent essentiellement des obligations réglementaires liées à l'exploitation des digues qui sont de classe A (rives droite et gauche) et de classe B (Camargue Insulaire) au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également depuis 2020, l'entretien et la maintenance des ouvrages hérités du transfert de compétence GEMAPI. Le fonctionnement général et la gestion du bâtiment représentent 18 % des charges à caractère général.

De manière à ne pas exposer juridiquement le SYMADREM et ne pas prendre de retard sur les investissements Plan Rhône du SYMADREM et la stratégie littoral, il est proposé de différer en 2023 certaines dépenses communes n'ayant pas trait à la sécurité. Ces dépenses pour un montant total de 95 000 € TTC sont :

- Des inspections caméra dans les ouvrages hydrauliques traversants au titre des visites décennales pour un montant de 7 000 € TTC ;

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022 _34

- La location d'un bateau pour l'inspection des berges au titre des visites triennales (VNF a prêté un bateau à titre gracieux) pour un montant de 6 000 € TTC ;
- La maintenance de certaines stations de ressuyage pour un montant de 60 000 € TTC ;
- Des modélisations de submersion marine prévues dans la stratégie littorale pour un montant de 20 000 € TTC ;
- Les vœux 2022 finalement annulés pour un montant de 2 000 € TTC.

La CA ACCM participant à hauteur de 40,14 % des dépenses communes, la diminution est de 38 133 €, ce qui n'est pas suffisant.

Il est donc proposé de ne pas réaliser sur le territoire de l'ACCM, la deuxième campagne de faucardage prévue en juin, à l'exception des digues urbaines (compte tenu du risque incendie) ou des digues très fragiles du Petit Rhône rive gauche amont (REX de la crue en juillet 2021). Sur ces digues, il sera réalisé néanmoins un passage au broyeur en crête de digue pour permettre aux gardes digues d'assurer la surveillance. Les digues concernées par l'absence d'une deuxième campagne de faucardage sont :

- Les digues du Petit Rhône rive gauche du Pont de Cavalès au Bac du Sauvage ;
- Les digues du Grand Rhône rive droite de Petite Montlong à la Palissade ;
- Les digues du Grand Rhône rive gauche du RD35 à la limite communale de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- Les digues du Rhône rive gauche entre l'usine Fibre excellence et Arles.

L'économie générée sera de 60 400 €, soit une diminution totale de 98 533 € pour l'ACCM par rapport à la participation initialement prévue.

Les lignes budgétaires suivantes inscrites en dépenses de fonctionnement sont modifiées comme suit :

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante	Réduction en séance
011	Charges à caractère général	1 828 300,00	1 822 168,00	1 666 768,00	155 400,00
611	Contrats de prestations de services	4 400,00	41 028,00	34 028,00	7 000
6135	Locations mobilières	60 000,00	57 000,00	51 000,00	6 000
61521	Terrains	1 000 000,00	1 000 000,00	939 600,00	60 400
6156	Maintenance	265 870,00	224 230,00	164 230,00	60 000
6226	Honoraires	125 000,00	125 000,00	105 000,00	20 000
6257	Réceptions	15 000,00	8 400,00	6 400,00	2 000
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 138 005,00	4 143 871,15	3 988 471,15	

Les participations des membres de 3 606 188,36 € sont diminuées de 155 400 € est sont désormais de 3 450 788,36 €, ce qui porte le chapitre 74 à 3 451 532,36 €. Le détail du calcul est le suivant :

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le **07 AVR. 2022**

ID : 013-251302048-20220404-DELIB2022_34-DE

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022 _34

Membres	Dépenses communes hors : dette propre		Divers Recettes N	Affectation résultat 2021 Rive droite	Affectation résultat 2021 Rive Gauche		Participations statutaires Hors dette Propre proposée année 2022	Réduction Faucardage 2ème passe	Participation retenue en séance BP 2022	Participation 2021 hors dette propre	DELTA 2022/2021
	Taux	Montant	Montant		100%		Montant			Montant	Montant
	100%	3 803 418	46 944	83 863		161 423	3 511 188	60 400	3 450 788,36	2 783 687,34	667 101,02
Département 13	21,93%	834 090	10 295		33,33%	53 791	770 004		770 003,60	746 428,63	23 574,97
CA ACCM	40,14%	1 526 692	18 843		60,99%	98 458	1 409 391	60 400	1 348 991,01	799 064,10	549 926,91
AMP	3,74%	142 248	1 756		5,68%	9 174	131 318		131 318,45	74 473,91	56 844,53
CCBTA	9,96%	378 820	4 676	24 430			349 714		349 714,36	339 007,26	10 707,10
CA Nîmes	4,85%	184 466	2 277	11 896			170 293		170 292,63	165 078,83	5 213,80
CCPC	8,62%	327 855	4 047	21 144			302 664		302 664,44	293 397,85	9 266,60
CCTC	10,76%	409 248	5 051	26 393			377 804		377 803,86	366 236,75	11 567,11

Le montant total de la section de fonctionnement est la suivante :

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022 _34

Chap.	Libellés	Ouvertures de crédits 2022	
		Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 666 768,00 €	/
12	Charges de personnel	1 599 000,00 €	/
65	Autres charges de gestion courante	24 230,00 €	/
66	Charges financières	503 101,15 €	/
67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	/
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €	/
·042	Dotations aux amortissements	148 372,00 €	/
·002	Résultat reporté	/	245 285,80 €
13	Atténuation de charges	/	31 200,00 €
74	Dotations et participations	/	3 451 532,36 €
75	Autres produits gestion courante	/	10 000,00 €
76	Produits financiers	/	245 452,99 €
77	Produits exceptionnels	/	5 000,00 €
78	Reprise de Provision	/	- €
TOTAL		3 988 471,15 €	3 988 471,15 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022 _34

In fine, il s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 988 471,15 €	3 988 471,15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	45 125 490,53 €	45 125 490,53 €

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **ADOPTÉ** le budget primitif de l'exercice 2022 modifié en séance, joint à la présente et dont les principaux montants sont repris ci-dessus, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires,
- **DECIDE** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en « recettes et en dépenses », conformément aux tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Signé par : Pierre RAVIOL

Date : 06/04/2022

Qualité : Président

